



Politique du Ministère

Le ministère de la Culture et de la Communication (direction générale de la création artistique - DGCA) subventionne les structures qui organisent des expositions annuelles d'œuvres d'artistes plasticiens vivants. Ces événements offrent aux artistes émergents ou confirmés un espace où ils peuvent se faire connaître du grand public mais aussi rencontrer des collectionneurs, des galeries, des critiques d'art, des responsables de lieux d'exposition, et confronter leur création à celle d'autres artistes.

Description du dispositif

Les structures destinées à être aidées organisent un événement à caractère national. Cette dimension se caractérise moins par l'ampleur matérielle du salon que par la qualité des œuvres exposées, la pertinence des options retenues pour la conception du salon et le retentissement que trouve l'événement dans les milieux artistiques et auprès du grand public. Différentes formules peuvent exister : organisation assurée par des artistes pour leurs pairs, ou par des institutions qui s'appuient sur la compétence de professionnels du secteur.

Modalités d'attribution et de versement

Une subvention annuelle.

Public(s) éligible(s)

Association..... : OUI
Personne physique..... : NON
Collectivité territoriale ... : OUI
Établissement Public : NON
GIP/GIE : NON
Société privée..... : NON

Contact

Direction générale de la création artistique
Service des arts plastiques
Département des artistes et des professions

Pour les associations :

[Téléchargez ici le formulaire Cerfa de demande de subvention](#)

Pour les autres usagers demandeurs, prenez contact avec la Direction générale de la création artistique.